



—
Date d'échéance de l'enregistrement
• 01-06-2025

—
Certificateurs
• CPNEFP de la branche des industries et commerce de la récupération
• FEDERATION DES ENTREPRISES DU RECYCLAGE

—
Public
• Salariés ; salariés en contrat de professionnalisation
• Intérimaires
• Demandeurs d'emploi

OBJECTIFS ET CONTEXTE DE LA CERTIFICATION

Le secteur du recyclage connaît un développement dont l'ampleur a été particulièrement sensible ces deux dernières années : augmentation du prix de la mise en décharge encourageant à s'orienter vers le recyclage, adoption de normes communautaires et nationales rendant obligatoire le recyclage (et donc le tri), reconnaissance de la qualité de « secteur essentiel à la nation » en 2020 durant la crise sanitaire mondiale.

Par ailleurs, ce CQP s'inscrit dans un contexte réglementaire en mutation avec une mesure particulièrement significative, l'entrée en vigueur de la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC) du 10 février 2020 qui prévoit notamment d'étendre la responsabilité des industriels en termes de gestion des déchets avec l'élargissement du régime de responsabilité élargie des producteurs (REP) et le développement massif d'éco-organismes mais aussi de renforcer dans les marchés publics la proportion exigée de biens issus du réemploi ou de la réutilisation ou comportant des matières recyclées.

Les industriels du recyclage doivent donc améliorer l'efficacité du tri, innover dans leurs process de régénération et renforcer leur capacité et leurs moyens de contrôle de la qualité pour pouvoir proposer au marché des MPIR correspondant au besoin des industriels. De ce fait, les entreprises de la branche investissent de manière continue dans de nouveaux procédés de tri leur permettant d'améliorer leur performance dans cette étape critique du recyclage. Elles innoveront en accroissant l'automatisation et la robotisation de leurs lignes afin de réduire les taux de refus de tri et d'accroître la productivité. Cette robotisation entraîne une accélération de la cadence du tri opéré et implique la maîtrise d'un certain niveau de technicité par les opérateurs de tri.

Dans ce contexte, l'opérateur de tri mécanisé des industries du recyclage est

—
N° de fiche

RNCP36499

—
CCN1

3228 - Industries et commerces de la récupération

—
Nomenclature du niveau de qualification

Niveau 3

—
Code(s) NSF

343 : Nettoyage, assainissement, protection de l'environnement

—
Code(s) ROME

K2304 - Revalorisation de produits industriels

—
État

Active au RNCP

un acteur au cœur de l'entreprises puisqu'il réalise des opérations préalables manuelles et mécaniques de tri, de démantèlement et de traitement de déchets, de matières et de produits industriels en fin de vie, en vue de leur recyclage et revalorisation.

5 BLOCS DE COMPÉTENCES

- Bloc 1 : Assurer la réception et l'orientation des déchets, matières et produits
- Bloc 2 : Préparer son poste de travail et son unité de tri mécanique
- Bloc 3 : Réaliser les opérations de tri, démantèlement et traitement à l'aide d'une unité de tri mécanique
- Bloc 4 : Effectuer les opérations de transformation, conditionnement et stockage des déchets, matières et produits à l'aide d'une unité mécanisée
- Bloc 5 : Entretien et maintenir les unités et équipements de travail (maintenance de premier niveau)

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Observations au poste de travail (mises en situation réelle) et entretiens (justification des choix opérés).
- Pour valider la certification, le candidat doit valider la totalité des blocs de compétences.

SECTEURS D'ACTIVITÉS ET TYPES D'EMPLOI

Secteur d'activité :

- Industries du recyclage (multinationales, PME, ETI) dont l'activité consiste en la collecte, le tri, la valorisation matière des déchets industriels et ménagers ou négoce / courtage de matières ;
- Les filières du secteur sont les suivantes : BTP, Déconstruction automobile, Equipements électriques et électroniques (DEEE), Métal, Métaux non ferreux, Palettes et bois, Papiers et cartons, Plastiques, Syres, Textiles, Valordec (CSR et biodéchets) et Verre.

Types d'emplois accessibles :

- Opérateur de tri mécanisé, équipier de collecte, agent de tri, trieur, agent de collecte, opérateur de recyclage machine, agent de tri polyvalent.

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉ, DE COMPÉTENCES ET D'ÉVALUATION :

[RECYCLAGE - RAC - opérateur.trice tri mécanisé](#)